



Entre-nous

N°420 du 16 mars 2019

INFORMATIONS MUNICIPALES

ARGENT DE POCHE - La commune va recruter des jeunes aux vacances d'été pour réaliser différents travaux manuels. Chaque participant(e) sera rémunéré(e) 15 € par mission de trois heures. **Si vous êtes domicilié(e) à Rannée et né(e) entre le 1^{er} septembre 2001 et le 7 juillet 2003, vous êtes invité(e) à déposer votre lettre de candidature, un curriculum vitae et vos dates de disponibilité entre le lundi 8 juillet et le jeudi 29 août 2019 au secrétariat de la mairie avant le 30 avril prochain (nombre limité de places).**

CHEMINS COMMUNAUX - Les personnes intéressées par l'achat de chemins communaux doivent déposer une demande écrite (avec plan) auprès de la mairie de Rannée **le 31 mars 2019 au plus tard.**

ENQUÊTE PUBLIQUE - Arrêté interpréfectoral prescrivant l'ouverture d'enquête publique **du 25 mars au 24 avril 2019** sur 52 communes (dont Rannée), à la demande du Syndicat mixte du bassin versant de la Seiche, en vue d'obtenir la déclaration d'intérêt général et l'autorisation environnementale du Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin versant de la Seiche 2019-2024. Les pièces du dossier de demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale seront mises à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, aux heures et jours habituels d'ouverture en mairie de Châteaugiron, Chanteloup, Janzé, La Guerche-de-Bretagne, Saint-Erblon et Cuillé ainsi que sur les sites internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne (voir extrait affiché dans la vitrine extérieure de la mairie de Rannée).

MEDIATHEQUE - Animation gratuite le **mercredi 3 avril** prochain de 14h30 à 16h00 pour les enfants à partir de 6 ans ; venez préparer Pâques avec nous : décoration de la médiathèque et petits bricolages ; sur inscription de préférence, en mairie au 02.99.96.23.34 ou mairie.ranee@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal vient d'approuver la **gratuité** pour l'adhésion des familles à la Médiathèque ainsi qu'à l'accès à l'espace multimédia. Pour adhérer ou renouveler son adhésion, **il est obligatoire de compléter une fiche d'inscription** (disponible à la médiathèque).

PLU RANNEE - Réunion publique n°2 le **jeudi 4 avril 2019 à 20h00 à la Salle du Temps Libre.**

Présentation du projet de PLU prêt à être arrêté :

- Plan de zonage et règlement,
- Orientation d'aménagement des zones constructibles

INFORMATIONS GENERALES

AIDES A LA RENOVATION - Vous habitez le logement dont vous êtes propriétaire et vous souhaitez le rénover. Vous pouvez bénéficier d'aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) si vos ressources sont inférieures à un certain plafond ; **Service-public.fr** vous explique : mis à jour chaque année, les taux des aides de l'Anah pour la rénovation de l'habitat s'appliquent à compter du 1er janvier. Ils varient selon que vous disposez de ressources « modestes » ou « très modestes ». Pour une demande déposée en 2019, il faut prendre en compte le revenu fiscal de référence de l'année 2018 indiqué sur votre feuille d'impôts. Avant de déposer un dossier d'aide, vérifiez sur le site de l'Anah que votre situation correspond aux conditions générales à remplir. Si vous êtes éligible, vous pourrez alors faire votre demande en ligne. À savoir : si vous avez besoin d'informations sur les aides de l'Anah, vous pouvez appeler le 0.820.15.15.15 (Service : 0,05€/min + prix d'un appel) entre 9 et 18h00 du lundi au vendredi.

APPLICATION PARTICIPATIVE KICAPTE - Le Département propose de télécharger une nouvelle application pour **mesurer la qualité de sa connexion mobile**. L'objectif est de contribuer à identifier et résorber les zones blanches en Ille-et-Vilaine. Baptisée Kicapte, cette application est téléchargeable gratuitement sur smartphone et permet de tester la qualité et la puissance de sa connexion mobile. Aidez le Département à améliorer la couverture mobile en Ille-et-Vilaine : mesurez la qualité de votre réseau mobile et identifiez les zones où la couverture mobile est à améliorer en priorité. Le Département pourra les signaler aux opérateurs. **Plus d'infos sur www.ille-et-vilaine.fr**

ATELIERS MÉMOIRE - Garder une mémoire en pleine forme avec les ateliers PEPS Eurêka - Vous êtes **retraités et âgés de plus de 55 ans** ? Venez vous informer sur l'ensemble des facteurs qui contribuent à entretenir votre mémoire dans une

ambiance conviviale et dynamique : **réunion publique d'information le vendredi 12 avril 2019** à 10h00 à la salle communale de Moulins organisée par l'Association de Prévention Santé et partenaire des caisses de retraite, en partenariat avec le CLIC et la mairie de Moulins. Un programme efficace et divertissant de 10 séances pour améliorer sa mémoire, présenté par un animateur formé à la méthode. Renseignements au 02.99.01.81.81

BIEN VIVRE A DOMICILE - Les CLIC des Portes de Bretagne et de la Roche aux Fées en partenariat avec la Mutualité Française de Bretagne vous invitent à un temps fort sur le « Bien vivre à domicile » **lundi 18 mars à 14h30** à la salle polyvalente rue Victor Hugo à Retiers ou le 26 mars à 14h30 au Centre Culturel J. Duhamel à Vitré ; représentation théâtrale de la pièce « **Matthieu et Mireille deviennent vieux et vieille, et alors ?** » de la Compagnie Quidam. Entrée libre et gratuite : théâtre, échanges avec la salle, stands d'information sur les actions du Bien Vieillir mises en place sur le Pays de Vitré-Porte de Bretagne en 2019.

MISSION LOCALE JEUNES - Tu as entre 16 et 25 ans, viens nous rencontrer pour trouver un emploi (mise en relation avec les entreprises du territoire) s'orienter, se former, s'engager (plateforme pour promouvoir le Service Civique), partir à l'étranger (accompagnement au projet), se déplacer (location de roues et dispositifs d'aide au permis de conduire), se loger (soutien aux démarches administratives), prendre soin de soi (actions de prévention sur la santé). Mission Locale Pays de Vitré : 9 place du Champ de Foire à Vitré tél. : 02.99.75.18.07 contact@missionlocale-paysdevitre.fr Plus de renseignements sur le site www.missionlocale-paysdevitre.fr

VACANCES À L'ÉTRANGER - En cas de maladie, quelle prise en charge ? Avant de partir en vacances à l'étranger, vérifiez bien que vous êtes assuré en cas de maladie. Service-public.fr vous rappelle ce qu'il faut savoir si vous partez en Europe ou dans un autre pays. **Vous partez en Europe** - Dans l'Espace économique européen (EEE) et en Suisse, vous pouvez utiliser la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) qui vous permettra une prise en charge des soins médicaux. La CEAM atteste vos droits à l'assurance maladie française. Service-public.fr précise les [informations utiles sur la CEAM](#) : demande de carte auprès de votre organisme d'assurance maladie ; coût (gratuit) ; durée de validité de la carte (2 ans au maximum) et modalités de renouvellement ; droits ouverts par la carte ; utilisation de la carte ; en cas d'oubli (l'assuré doit régler en totalité les frais). **Vous partez dans un autre pays** - Dans un pays hors EEE et hors Suisse, les soins ne sont pas toujours pris en charge. Vous devez donc vous renseigner au préalable sur les frais médicaux à votre charge en cas de maladie. Certains soins, notamment en cas d'hospitalisation, peuvent coûter très cher selon les pays. Pour être bien couvert, vous pouvez souscrire un contrat d'assurance ou d'assistance. Service-public.fr précise que : le voyageur qui reçoit des soins à l'étranger doit en général régler ses frais

médicaux sur place ; l'ambassade ou le consulat français du pays visité peut mettre le voyageur malade en relation avec un médecin agréé par ses services.

NOS ASSOCIATIONS COMMUNIQUENT

ASSOCIATION SAINT LAZARE - Rappel, réunion du bureau, questions diverses le 20 mars 2019 à 20h30 à la salle de musique.

CATM CITOYENS DE LA PAIX ET VEUVES - En ce début d'année, l'association est confiante dans l'avenir des cérémonies du souvenir des 8 mai et 11 novembre. En effet, la relève se met en place, tous les ans un peu plus, avec 14 citoyens de la paix qui viennent renforcer les membres du CATM (28 CATM, 5 veuves CATM et 1 veuve 39/45) soit 48 cotisants.

CLUB DE L'ARDENNE - Activités : **27 mars** demi finale de tarot ; pensez à vous inscrire au plutôt auprès d'Annick BECAN (02.99.96.32.40), **3 avril** club, **10 avril** repas cantonal à Rannée, inscription (25 euros) auprès de Louise BRIANTAIS 02.23.55.55.19 ou d'Annick BÉCAN 02.99.96.32.40, **12 avril** bal avec Yannick SOURDIN.

PAROISSE DE LA GUERCHE - Ménage à l'église de Rannée le jeudi 4 avril à 14h00 pour les femmes et le vendredi 5 avril à 09h00 pour les hommes.

DIVERS

SALON DU BIEN-ÊTRE l'association Eveil « moi », section de Rannée vous attend les 16 et 17 mars à la salle du temps libre de 10 à 18h00. Exposants et conférenciers en : soins énergétiques, tarologie, artisans, bijoux, réflexologie, loachi,... Entrée 1 € (gratuit pour les moins de 12 ans). Une partie des dons sera reversée à Alexis, un jeune atteint d'infirmité motrice cérébrale. Contact : eveil.moi.ranee@gmail.com tél. : 06.79.55.08.27

SERVICE REPARATION MULTIMEDIA : vente et dépannage des appareils gros électroménagers, tels que lave-linge, lave-vaisselle, four, micro-ondes... et sur divers petits électroménagers, aspirateurs...

SR Multimédia reste à votre disposition pour toute question - Liens utiles : contact@sr-m.fr
Portable : 06.15.89.08.94 - Adresse : 1125 la Hayère Rannée - Rejoignez nous sur notre page Facebook.

MISE À DISPOSITION GRATUITE D'UN JARDIN avec châssis couvert - 900 à 1000 m² - avec motobineuse et matériel contact : Jean-Claude BRETON 937 Davier à Rannée tél. : 06.62.52.24.32

Feuille d'information locale élaborée par l'Association SAINT LAZARE et éditée par la Mairie de RANNEE

Prochaine parution le samedi 30 mars 2019

vos annonces peuvent être déposées à la Mairie (boîte aux lettres) ou envoyées à mairie.ranee@wanadoo.fr

jusqu'au mardi 26 mars 2019.

Vous pouvez également consulter la feuille Entre-Nous sur le site internet : www.ranee.com